

Feuillets d'information de la santé

Fournisseurs habituels de soins de santé, 2019

Date de diffusion : le 22 octobre 2020



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2020

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Feuillets d'information de la santé

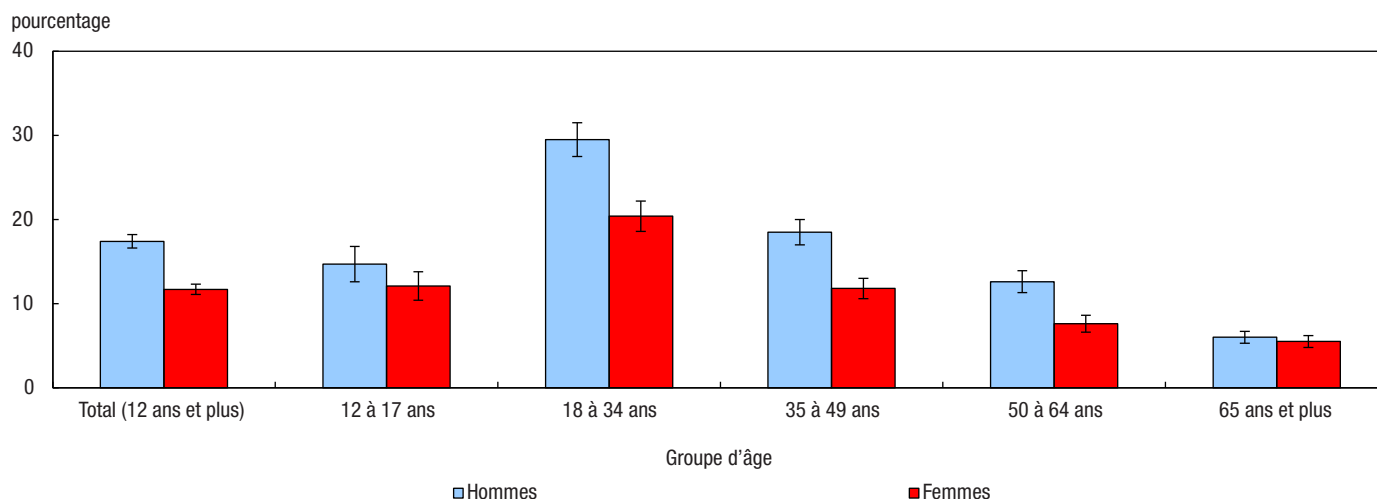
Statistique Canada – N° 82-625-X au catalogue

Fournisseurs habituels de soins de santé, 2019

En 2019, 14,5 % des Canadiens de 12 ans et plus (soit environ 4,6 millions de personnes) ont indiqué ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé qu'ils voient ou consultent s'ils ont besoin de soins ou de conseils à propos de leur santé¹.

Un nombre nettement plus élevé d'hommes (17,4 %) que de femmes (11,7 %) a déclaré ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé en 2019². Tant chez les hommes que chez les femmes, les personnes âgées de 18 à 34 ans étaient plus susceptibles que celles des autres groupes d'âge de ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé. Par comparaison, le groupe qui présentait la plus faible proportion de personnes sans fournisseur habituel de soins de santé était celui des Canadiens âgés de 65 ans et plus (6,0 % pour les hommes et 5,5 % pour les femmes; graphique 1).

Graphique 1 Pourcentage de personnes sans fournisseur habituel de soins de santé, selon le groupe d'âge et le sexe, population âgée de 12 ans et plus, Canada, 2019



Note : Un fournisseur habituel de soins de santé est défini comme un professionnel de la santé qu'une personne voit ou consulte lorsqu'elle a besoin de soins ou de conseils à propos de sa santé. Cela peut comprendre un médecin de famille ou un omnipraticien, un médecin spécialiste ou une infirmière praticienne.
Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2019.

L'accès à un fournisseur habituel de soins de santé est très important pour les soins de santé préventifs et la gestion des problèmes médicaux persistants. Depuis 2015, la proportion de Canadiens qui déclarent ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé a diminué, passant de 16,8 % en 2015 à 14,5 % en 2019. Cette tendance diffère toutefois d'une province à l'autre. Entre 2015 et 2019, la proportion de résidents n'ayant pas de fournisseur habituel de soins de santé a diminué au Québec et en Alberta, et elle a augmenté en Nouvelle-Écosse (tableau 1).

Tableau 1
Pourcentage de Canadiens sans fournisseur habituel de soins de santé, selon la province, 2015 par rapport à 2019

	2015	2019
	pourcentage (%)	
Canada	16,8	14,5*
Terre-Neuve-et-Labrador	11,9	12,5
Île-du-Prince-Édouard	11,3	14,9
Nouvelle-Écosse	11,3	14,4*
Nouveau-Brunswick	9,2	10,2
Québec	27,8	21,5*
Ontario	10,4	9,4
Manitoba	18,2	15,8
Saskatchewan	19,1	17,2
Alberta	19,5	14,9*
Colombie-Britannique	16,2	17,7

* Valeur significativement différente par rapport au taux de 2015 (valeur de p inférieure à 0,05)

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2015 et 2019.

Comparativement à la moyenne nationale (14,5 %), le Québec (21,5 %), la Saskatchewan (17,2 %) et la Colombie-Britannique (17,7 %) comptaient tous un pourcentage plus élevé de résidents sans fournisseur habituel de soins de santé. Le Nouveau-Brunswick (10,2 %) et l'Ontario (9,4 %) avaient tous deux une plus faible proportion de résidents qui n'avaient pas de fournisseur habituel de soins de santé, et toutes les autres provinces comptaient une proportion semblable à la moyenne nationale.

Les Néo-Écossais étaient plus susceptibles de déclarer que leur fournisseur habituel de soins de santé était retraité ou était parti

En 2019, les principales raisons pour lesquelles une personne n'avait pas de fournisseur habituel de soins de santé différaient selon la province de résidence. Comparativement à toutes les autres provinces, les résidents de la Nouvelle-Écosse étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils n'avaient pas de fournisseur habituel de soins de santé parce que celui-ci était retraité ou était parti (tableau 2)³. Les résidents des provinces des Prairies étaient plus susceptibles de déclarer qu'ils n'avaient pas essayé de trouver un fournisseur habituel de soins de santé ou qu'ils n'en avaient pas besoin, mais qu'ils avaient un endroit habituel où recevoir des soins.

Tableau 2

Raisons pour ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé, selon la province, population de 12 ans et plus qui n'avait pas de fournisseur habituel de soins de santé, Canada, 2019

	Pas besoin d'un endroit particulier, mais a un endroit habituel où recevoir des soins, ou n'a pas essayé d'en trouver un	Aucun disponible dans la région, ou aucun dans la région ne prend de nouveaux patients	En avait un, mais est parti ou est retraité	Autre
	pourcentage (%)			
Terre-Neuve-et-Labrador	47,4	40,0	30,2	5,8 ^F
Île-du-Prince-Édouard	38,4 ^F	38,4	25,7 ^E	12,8 ^F
Nouvelle-Écosse	23,9	45,8	41,3	15,5 ^F
Nouveau-Brunswick	31,4	43,9	25,3 ^E	15,2 ^E
Québec	44,6	34,8	23,2	16,2
Ontario	46,8	24,1	25,4	22,0
Manitoba	61,7	12,7 ^E	24,5	19,8 ^E
Saskatchewan	67,8	12,3 ^F	26,4	16,7 ^E
Alberta	65,9	12,7	18,2	18,9
Colombie-Britannique	46,8	36,5	19,6	14,1

^F coefficient de variation (CV) entre 15,1 % et 35,0 %; données à interpréter avec prudence.

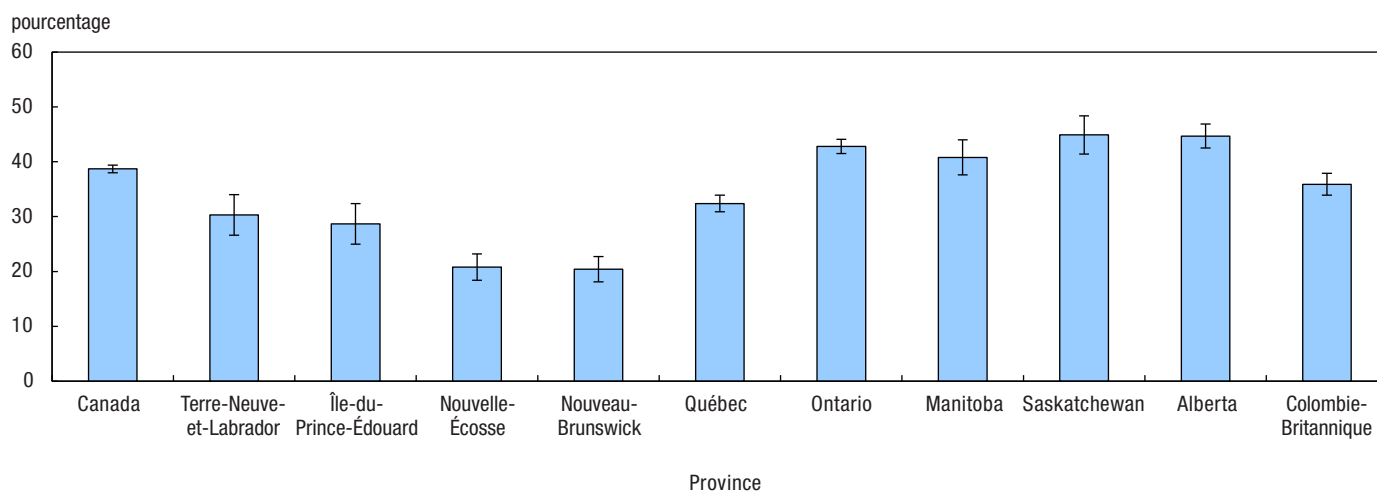
Note : Comme les répondants pouvaient déclarer plus d'une raison pour ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé, les estimations ne sont pas exclusives au sein de la population (elles peuvent totaliser plus de 100 %).

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2019.

Un peu plus d'une personne sur trois a indiqué qu'elle peut avoir un rendez-vous le jour même ou le lendemain

En plus d'avoir un fournisseur habituel de soins de santé, il est important d'avoir accès rapidement aux soins de santé. Parmi les Canadiens qui avaient un fournisseur habituel de soins de santé, 38,7 % ont indiqué qu'ils pouvaient avoir un rendez-vous le jour même ou le lendemain avec un professionnel du bureau de leur fournisseur habituel de soins de santé lorsqu'ils avaient besoin de soins immédiats pour un problème de santé mineur. Les Canadiens vivant en Nouvelle-Écosse (20,8 %) et au Nouveau-Brunswick (20,4 %) étaient les moins susceptibles d'avoir accès à des soins dans un délai de deux jours (graphique 2).

Graphique 2 Proportion de personnes déclarant qu'elles peuvent avoir un rendez-vous le jour même ou le lendemain au bureau de leur fournisseur habituel de soins de santé pour un problème de santé mineur, selon la province, population âgée de 12 ans et plus ayant un fournisseur habituel de soins de santé, Canada, 2019



Note : Un fournisseur habituel de soins de santé est défini comme un professionnel de la santé qu'une personne voit ou consulte lorsqu'elle a besoin de soins ou de conseils à propos de sa santé. Cela peut comprendre un médecin de famille ou un omnipraticien, un médecin spécialiste ou une infirmière praticienne.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2019.

À propos des soins de santé habituels

Pour de nombreux Canadiens, le premier point de contact pour des soins médicaux est leur fournisseur habituel de soins de santé. Il existe un lien entre l'absence d'un fournisseur habituel de soins de santé et une fréquence plus faible de consultations d'omnipraticiens ou de spécialistes — qui pourraient jouer un rôle dans le dépistage et le traitement précoces de problèmes de santé.

Un fournisseur habituel de soins de santé est défini comme un professionnel de la santé qu'une personne voit ou consulte lorsqu'elle a besoin de soins ou de conseils à propos de sa santé. Cela peut comprendre un médecin de famille ou un omnipraticien, un spécialiste médical ou un infirmier praticien ou une infirmière praticienne.

Références

- CARRIÈRE, G. 2005. « [Consultations avec des médecins et des infirmières](#) », Rapports sur la santé, vol. 16, n° 4, produit n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 1 octobre 2020). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2004004/article/8043-fra.pdf>.
- NABALAMBA, A. et W. MILLAR. 2007. « [Aller chez le médecin](#) », Rapports sur la santé, vol. 18, n° 1, produit n° 82-003 au catalogue de Statistique Canada (site consulté le 1 octobre 2020). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2006002/article/9569-fra.htm>.

Données

D'autres données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont présentées dans le tableau [13-10-0096-01](#). https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1310009601&request_locale=fr.

Notes

1. Dans le présent article, les estimations qui renvoient à la moyenne nationale ou au taux canadien excluent les territoires. Il en est ainsi parce qu'une partie de la population des territoires était exclue de la couverture de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) de 2019. Seule la moitié des collectivités des territoires ont été visitées en 2019, l'autre moitié l'ayant été en 2020; les analyses fondées sur les données recueillies dans les territoires sont donc disponibles uniquement pour des cycles de deux ans de l'ESCC (p. ex. 2019-2020).
2. Dans le présent article, si deux estimations sont présentées comme étant différentes, cela signifie que la différence était statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 % (valeur de p inférieure à 5 %).
3. Comme les répondants pouvaient déclarer plus d'une raison pour ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé, les estimations ne sont pas exclusives au sein de la population (elles peuvent totaliser plus de 100 %).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, veuillez communiquer avec le Service de renseignements statistiques de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca).